

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 04 décembre 2018
Auberge communale de La Fleur de Lys, Porsel

F.O. no 47 du 23.11.2018

Préside : Cardinaux Evelyne, Syndique
Présence : 62 (soixante-deux) citoyennes et citoyens actifs

Non-votants : 01 personne

Excusé/e/s : M. Claude Favre, Membre de la Commission financière

Scrutateurs ou : 1. Monney Bastien, Porsel
Scrutatrices : 2. Fumeaux Jacky, Porsel
3. Crèvecoeur Yolande

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 35 avec le tractanda suivant (présenté sur l'écran via le beamer) :

*L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 04 décembre 2018** à 19 h 30 à la salle de l'Auberge communale de la Fleur de Lys à Porsel.*

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 08 mai 2018*
2. *Modification du Règlement scolaire ; présentation, approbation*
3. *Nouvelle association de communes en Veveyse - Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts – Présentation et approbation*
4. *Budgets 2019*
 - 4.1 *Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements*
 - 4.2 *Approbation des budgets*
5. *Informations du Conseil communal*
6. *Divers*

Le procès-verbal, le règlement, les statuts ainsi que les budgets 2019 soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux.

Mme Evelyne Cardinaux, Syndique, précise que les débats ne seront pas enregistrés faute de moyens techniques fiables. Elle demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1^{er} septembre 2012, art. 3). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle. Mme la Syndique ajoute encore que chaque investissement sera voté séparément.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * *

En préambule, Mme la Syndique précise qu'il s'agit de la dernière assemblée communale qu'elle préside. En effet, elle va quitter sa fonction au 31 décembre 2018 pour raisons professionnelles ; c'est avec grand regret qu'elle a dû prendre cette décision car elle a apprécié son travail durant ces 8 années passées au sein du Conseil communal. Elle a appris beaucoup de choses. Elle a été amenée à prendre des décisions, parfois difficiles. Elle a aussi participé à des projets qui ont abouti. Elle gardera un souvenir ému de tous ces moments. Elle remercie ses Collègues pour la très bonne entente et la bonne collaboration ainsi que le personnel communal.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 08 mai 2018, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 08 mai 2018 est approuvé à l'unanimité (62 oui).

2. Modification du Règlement scolaire ; présentation, approbation

Mme la Syndique donne la parole à M. Julien Walker, Conseiller communal qui explique que nous devons modifier notre Règlement scolaire en raison de la fusion des Cercles scolaires de St-Martin et Le Flon, qui va entrer en vigueur au 1^{er} août 2019. Les 2 Communes doivent avoir le même Règlement scolaire.

Comme notre Règlement est assez récent (approuvé en 2016), on s'est basé sur ce dernier pour établir le nouveau pour les 2 Communes. Il n'y a que de minimes modifications qui sont présentées, à l'aide du beamer. Voici les articles :

Objet

Art. 1.- *Le présent règlement détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire de la commune, laquelle forme un cercle scolaire avec la Commune de Saint-Martin.*

Transports scolaires
(art. 17 LS et
art. 10 à 18 RLS)

Art. 2.- ² *Le conseil communal peut confier l'organisation des transports scolaires à une délégation du conseil des parents. Le conseil communal reste toutefois responsable de la bonne exécution de cette tâche et valide l'organisation choisie.*

Contribution pour les
frais de repas lors
de certaines activités
scolaires (arrêt du TF
du 07.12.2017)

Art. 5.- ¹ *Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.*

² *Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à CHF 16.00 par jour et par élève.*

Demi-jours de congé
hebdomadaire et ho-
raire des classes (art.
20 LS et
art. 35 RLS, art. 30 et
31 RLS)

Art. 7.- ¹ *En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants :*

- a) *pour les élèves de 1H :*
- *Matin : mardi et jeudi*
 - *Après-midi : lundi, mardi et vendredi*

- b) pour les élèves de 2H :
 - Matin : mercredi
 - Après-midi : jeudi
- c) pour les élèves de 3H :
 - Matin : mercredi ou jeudi, selon calendrier d'alternance
- d) pour les élèves de 4H :
 - après-midi : mardi ou jeudi, selon calendrier d'alternance

² L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.

Conseil des parents
(art. 31 LS et art. 58 à
61 RLS)

a) Composition et
désignation des
membres

Art. 9.-¹ Un conseil des parents unique pour les 2 communes se compose de 4 membres, parents d'élèves, par commune, nommés par le Conseil communal. Il s'agit d'un organe consultatif.

⁴ Le corps enseignant est représenté par 1 enseignant-e de chaque commune, désigné-e par ses pairs.

⁵ Le ou la Conseiller-ère communal-e de chacune des 2 communes, responsable des écoles, participe au conseil des parents.

⁶ Le ou la responsable d'établissement participe au conseil des parents.

Art. 11.-¹ La présidence et la vice-présidence sont assumées en alternance pour une année scolaire avec la commune partenaire par le ou la Conseiller-ère communal-e responsable des écoles. Le conseil des parents nomme son secrétariat.

b) Organisation

Accompagnement des
devoirs (art. 127 RLS)

Art. 12.-¹ En fonction des besoins recensés, le Conseil communal peut mettre en place des modalités d'accompagnement des devoirs.

² Cette prestation fait l'objet d'une participation financière des parents dont le montant se monte au maximum à CHF 15.00/heure par élève. Un minimum de 4 enfants est nécessaire pour ouvrir une plage horaire d'accompagnement des devoirs

Il n'y a donc pas grand changement par rapport à la situation actuelle.

M. Walker précise que

- l'art. 5 est en rapport avec l'Arrêt du Tribunal fédéral du 07 décembre 2017 qui ne permet plus la facturation, aux parents, des frais concernant les manifestations scolaires obligatoires. On peut uniquement facturer les frais de repas à raison de 16.00 fr./jour et par élève. C'est ce qui a été inscrit.

- l'art. 12 parle des devoirs surveillés ; il ajoute qu'il n'y a eu aucune inscription pour les devoirs surveillés. L'option prévue au niveau du montant à facturer aux parents était un montant fixe de CHF 10.00 ; or, l'Etat de Fribourg nous a prié d'indiquer plutôt un montant maximum qui ne sera pas forcément utilisé à son maximum. Il sera plutôt plus bas.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le Règlement scolaire est approuvé à l'unanimité (62 oui).

3. Nouvelle association de communes en Veveyse - Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts – Présentation et approbation

Mme la Syndique précise qu'il existe déjà une Association des Communes de la Veveyse (ACV) et que la nouvelle forme de l'Association présentée, lors de cette assemblée, remplacera l'actuelle en cas d'approbation. Mme la Syndique ajoute ce qui suit :

Contexte de la modification

Dans sa forme actuelle, l'association des communes de la Veveyse (ACV) est une association telle que définie par les articles 60 et ss. du Code civil, qui détermine le cadre des associations à but non lucratif. Le changement principal porte donc sur le cadre légal de référence dans lequel s'insèrent les activités de cette association de communes et vise à l'intégrer à celui fixé par la loi sur les communes fribourgeoise (LCo, art. 109 et ss.), en lui conférant un statut d'association de communes à part entière, dont le siège est à Châtel-St-Denis.

Buts de la modification

Outre la défense des intérêts des communes veveysannes et leur collaboration, les communes consolident leur union afin de soutenir financièrement des projets d'intérêt public sociaux, culturels, sportifs et touristiques.

En effet, le principal moteur de cette modification statutaire est de permettre à la nouvelle entité de recourir à l'emprunt pour constituer le Fonds régional de la Veveyse qui sera utilisé dans le but de financer des infrastructures d'intérêt régional ou pour réaliser, en tant que maître d'œuvre, des projets d'envergure régionale.

Côté pratique

- Sont membres : les 9 Communes de la Veveyse, sous réserve de l'approbation des statuts par les Conseils communaux et les organes législatifs de chaque Commune
- Les décisions seront prises à la double majorité, soit celle des 36 voix réparties entre les Communes et à la majorité des Conseils communaux des 9 Communes
- L'assemblée des délégué/e/s se réunira au minimum 2 fois par année (comptes et budgets)
- Le Comité de direction jouera un rôle exécutif et sera constitué par les 9 Syndics, regroupés en Conférence des Syndics
- Le Bureau de la Conférence des Syndics, composé d'au moins 3 personnes, assumera un rôle d'assistance à la Conférence des Syndics
- Le Préfet de la Veveyse aura la possibilité de participer aux séances du Bureau de la Conférence des Syndics, à celles de la Conférence et aux Assemblées des délégué/e/s, avec voix consultative
- Les comptes seront révisés par un organe de révision fiduciaire, désignée par l'Assemblée des délégué/e/s selon art. 116 et 124 LCo
- Les charges financières et les charges d'exploitation seront réparties entre les Communes selon la clé veveysanne, soit 40% en fonction de la population légale et pour 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal
- Limite d'endettement fixée à 20 millions de francs et limite d'endettement du compte de trésorerie fixée à 50'000.00 fr.

- Les décisions de l'Assemblée des délégué/e/s concernant une dépense nouvelle supérieure à 2 mio de francs sera soumise au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo ; celle dépassant 10 mio de francs sera soumise au référendum obligatoire au sens de l'art. 123^e LCo.

Constitution d'un fonds veveysan

Conscientes d'avoir à assumer, dans un futur relativement proche, des tâches dépassant leurs capacités financières propres et les limites mêmes de leur territoire, les communes de la Veveyse s'allient, par le biais de cette nouvelle association, afin de constituer un fonds veveysan destiné au financement ou au subventionnement de projets et de travaux d'intérêt régional. En effet, dans un élan solidaire qu'elles veulent résolument efficace, les communes se parent d'un nouvel instrument en vue de répondre aux exigences cantonales leur enjoignant de rendre concret le concept de « Région », inscrit dans le Plan directeur cantonal. Ces projets et travaux d'intérêt régional verront le jour sous forme d'études, de constructions d'ouvrages ou d'installations et de réalisations qui, par leur nature, leur portée ou leurs retombées, œuvreront au développement du district de la Veveyse.

L'octroi de l'aide sera toutefois subordonné à l'existence d'un projet d'intérêt régional, approuvé par l'Assemblée des délégués, sur proposition de la Conférence des syndics. Le projet devra être conforme au règlement d'octroi, qui est actuellement en cours d'élaboration et qui sera approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s dans le courant de l'année prochaine.

Mme la Syndique présente les modifications à l'aide du beamer.

1. Le changement fondamental réside dans la forme juridique de l'association. L'actuelle est une association à but non lucratif et la nouvelle serait une association de communes.

2. Forme : Association de communes soumise à la loi sur les Communes (idem COV, RSSV, AVGG, VOG)

3. Buts : La défense des intérêts des communes du district mais aussi **de soutenir financièrement des projets d'intérêt public, sociaux, culturels, sportifs et touristiques de financer et réaliser en tant que maître d'œuvre des projets d'envergure régional**



ACV - Association des communes de la Veveyse

ORGANES

Avant	Après
Membres : les neuf communes du district	les neuf communes du district
Législatif : l'assemblée générale	l'assemblée des délégués
Décisions : majorité des 9 voix (1 par commune)	majorité des 36 voix + majorité des 9 communes
Réunion : 1 x par année	2 x par année
Exécutif : Conférence des syndics (9)	Conférence des syndics (9)
Assistance : Bureau de la Conférence (3+)	Bureau de la Conférence (3+)
Contrôle : Vérificateurs des comptes	Organe de révision (fiduciaire)
Le Préfet de la Veveyse participe avec voix consultative au Bureau, à la Conférence et à l'Assemblée.	

4. Attribution des voix :



ACV - Association des communes de la Veveysse

ATTRIBUTION DES VOIX

Toutes les décisions soumises à l'approbation de l'Assemblée des délégués sont prises à la double majorité des communes et des délégués.

Chaque commune membre a droit à 1 voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à 1 voix supplémentaire. Répartition des 36 voix pour 2019 :

Attalens	7 voix	Bossonnens	3 voix	Châtel-St-Denis	13 voix
Granges	2 voix	Remaufens	2 voix	Saint-Martin	2 voix
Semsaies	3 voix	Le Flon	2 voix	La Verrerie	2 voix
Majorité : 19 voix					

5. Exemple :



Démarche pas-à-pas

X dépose une demande d'aide financière à hauteur de Fr. 200'000.- pour un projet sociétal

1. La Conférence des Syndics **analyse** la demande selon le règlement interne.
2. Elle **prépare** le dossier pour son approbation par l'Assemblée des Délégués.
3. Elle **propose** également un amortissement selon le type de réalisation.
4. L'Assemblée des Délégués **accepte** le financement du projet.
5. Lorsque les conditions sont remplies, le montant est versé à X.
6. Dès l'année suivante, les communes **remboursent** l'emprunt de l'ACV et en **supportent** les charges d'intérêt.



Scénario possible sur 8 ans avec le financement de 4 projets

Projet A : Fr. 150'000	Projet B : Fr. 400'000	Projet C : Fr. 1'000'000	Projet D : Fr. 2'000'000						
2020 – amorti sur 5 ans	2022 – amorti sur 10 ans	2024 – amorti sur 30 ans	2026 – amorti sur 30 ans						
Fr. 30'000.- / an	Fr. 40'000.- / an	Fr. 33'000.- / an	Fr. 66'000.- / an						
Charges	Taux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Amortissement		30'000	30'000	70'000	70'000	103'000	73'000	139'000	139'000
Intérêts	1,5 %	2'200	1'800	7'400	6'300	20'300	18'700	47'600	45'500
Total à répartir		32'200	31'800	77'400	76'300	123'300	91'700	186'600	184'500
Dette de l'ACV		150'000	120'000	490'000	420'000	1'350'000	1'247'000	3'174'000	3'035'000



Prochaines étapes

La mise en place de la nouvelle association est planifiée comme suit :

1. **Tous** les législatifs des communes de la Veveysse doivent accepter les nouveaux statuts (fin 2018).
2. L'ancienne association sera dissoute et la nouvelle sera constituée le même jour (**printemps 2019**).

Le premier projet qui pourrait être lancé est le PDR (Plan Directeur Régional) ; le Canton nous impose de réfléchir, de plus en plus, en terme de région plutôt qu'en terme de Commune. Il veut une réflexion au niveau régional et des synergies aussi avec les proches (Oron, par exemple).

Le PDR est estimé à CHF 350'000.00 et la part de Le Flon serait de CHF 17'800.00 s'il n'y a pas de nouvelle ACF.

La parole est donnée à l'assemblée.

- On demande comment cela va se passer au niveau de la gestion pour la comptabilité ?

R. Il y aura l'aide d'une Fiduciaire pour la révision des comptes

- Et s'il y a beaucoup de projets... il sera difficile pour la Conférence des Syndics de tout gérer.

R. L'actuelle Conférence des Syndics a une secrétaire qui pourrait augmenter son temps de travail et en cas de nécessité, on cherchera une aide supplémentaire.

- A ce moment-là, les CHF 20'000.00 prévus vont être rapidement utilisés.

- M. Marc Levrat, Porsel a l'impression que le Groupe de travail est plutôt le Père fouettard que le Père Noël. C'est terrible. On nous dit qu'il faut avoir un élan de solidarité en Veveyse et tout est pour Châtel-St-Denis.

Les charges d'exploitations plafonnées à CHF 20'000.00 il a des doutes ; c'est une gestion supplémentaire que l'on crée avec cette structure.

Une limite d'endettement à CHF 20 mio, ça veut dire que l'Association peut dépenser ce montant et ensuite les charges liées, c'est à nous les Communes de les assumer.

Les EMS sont déjà rénovés, la transformation/agrandissement du C.O. touchent au but ; il y a la STEP qui doit être agrandie pour CHF 30 mio et ensuite il y aura l'ancien hôpital qui devra aussi subir des rénovations. Nous allons avoir une situation financière terrible quand tous les travaux seront terminés.

- M. Levrat poursuit en parlant des remonte-pentes des Paccots ; lorsque cela rapportait du bénéfice, les Responsables ont gardé l'argent pour eux et maintenant qu'il n'y a plus d'argent, on vient vers les Communes pour demander de l'aide !

On ne peut, décemment, pas voter oui.

Dans l'assemblée des Délégués, les 2 Représentants de notre Commune diront non et cela passera quand même.

Si nous disons oui, c'est que nous sommes une Commune riche !

- M. Michel Grivel, Porsel rappelle que nous sommes une Commune pauvre.

- M. Marco Picasso, Pont, souhaite parler de façon plus modérée ; on parle bien de millions pour l'extension du bâtiment communal (cf future administration communale derrière Auberge de la Fleur de Lys, Porsel)

C'est plus important de faire une administration communale que de dépenser pour les autres.

- Mme Claudine Aebischer, Pont, pense que si nous acceptons cette nouvelle ACV, les Paccots pourront déposer un dossier et s'il est validé, la seule possibilité de le contrer ce sera le référendum ?

R. Mme la Syndique répond par l'affirmative ; on pourra également demander un préavis à la Commission financière avant d'aller à l'assemblée des Délégué/e/s.

- Mme Aebischer estime que c'est un grand blanc-seing donné pour des projets !

R. Mme la Syndique acquiesce et ajoute que dans le district de la Gruyère, ce système est déjà en vigueur.

- M. Fabien Thürler, Porsel est du même avis que M. Levrat. Actuellement, il n'y a pas de projets d'envergure. Les CHF 17'000.00 de notre participation pour le PDR vont se répartir sur plusieurs années.

Dans les journaux, c'était indiqué que ce Fonds régional n'était pas pour les installations des Paccots mais on sait bien que cela servira en partie à cela.

Jusqu'à présent, l'ACV actuelle fonctionnait bien ; pourquoi changer le système ?

On parle des installations des Paccots et maintenant il faut changer l'ACV. C'est une drôle de coïncidence.

R. oui, c'est une coïncidence ; cependant, Les Paccots ont pu trouver un financement.

Tous seuls, on n'a de moins en moins de poids face à la région ; on devient faibles. Si nous voulons avoir du poids face à d'autres régions, il faut se mettre ensemble. Si les autres pensent « région », ils auront plus de force.

- M. Pascal Falcy, Porsel, pense que Châtel-St-Denis, c'est Châtel-St-Denis et ils n'ont pas le sens de l'intérêt par là-bas. Y aura-t-il, une fois, un projet financé par la Veveyse pour notre Commune ?

R. Mme la Syndique répond que nous osons espérer qu'il y aura un projet pour la Haute Veveyse.

- M. Fabien Thürler estime qu'il sera quand même possible de discuter du PDR même si on ne change pas l'ACV actuelle. Il faut plutôt voir les 3 Districts pour la Région. On va se faire avaler par le Sud.

- M. Christian Thieren, Porsel, trouve qu'il y a un côté inquiétant ; un côté non maîtrisé des coûts car en parlant de CHF 20 mio, à la longue cela risque d'aller à la hausse. Dans un futur proche, on devra encore mettre la main au portemonnaie. Nous n'avons pas beaucoup de marge, cela devient difficile.

La définition de la région, c'est à voir car l'idée de travailler en région est bonne.

- Mme Clotilde Medana Schlageter, Bouloz, demande si la limite d'endettement peut être abaissée ?

R. Il faut soit accepter ainsi ou alors refuser.

- Mme Medana Schlageter demande s'il est possible de renvoyer le projet et d'en reparler ensuite ?

R. Si le projet est refusé, on en reparlera.

- M. Gérard Mesot, Bouloz, a entendu des arguments intéressants et il comprend les inquiétudes de l'assemblée.

Le déficit du budget 2019 est à environ 4.6% et dès 5% il faut augmenter les impôts ; en plus, il n'y a pas encore les répercussions des rénovations des EMS et du C.O. de la Veveyse !

Nous n'avons pas les moyens de faire une scène dans la Salle polyvalente. Les projets seront pour les autres et il n'y aura rien chez nous. C'est compliqué de dire oui. Il faudra en plus engager du personnel et cela va coûter plus que les CHF 20'000 prévus.

- M. Michel Grivel ne sait pas si nous aurons une augmentation d'impôts si nous acceptons la nouvelle ACV. Il estime qu'il faut voter à bulletin secret car sinon tout le monde va lever la main pour accepter !

- Mme Christine Bongard, Porsel, pense qu'il est intéressant que les Communes aient leur mot à dire ; cependant, est-ce qu'on en a parlé avec les Syndics ? Ont-ils conscience des difficultés pour nous ? Quel est l'avis des Syndics ?

R. Si nous n'avons pas de projet à proposer, la Commune de Châtel-St-Denis ne viendra pas nous demander si nous avons un projet ! C'est notre responsabilité d'en trouver un !

- Mme Bongard demande si les Communes de la Haute Veveyse pourraient s'allier pour proposer quelque chose ?

R. Il faut arrêter de penser que notre Commune n'aura pas de projet ; on pourrait faire un projet en Haute Veveyse. En parlant ainsi, nous partons défaitistes.

- M. Jean-Claude Bongard, Vice-Syndic, souhaite intervenir ; il ne faut pas faire une fixette sur les remontées mécaniques des Paccots. Les autres Communes ne veulent pas non plus payer pour cela. D'ailleurs la Commune de Châtel-St-Denis a fait un prêt sans intérêt de CHF 420'000.00 pour Les Paccots.

Ce n'est pas uniquement pour Les Paccots ; à part Châtel-St-Denis, personne ne veut mettre de l'argent pour Les Paccots.

- M. Levrat veut bien admettre qu'avec les Conseillers communaux en place actuellement, il n'y a pas de problème mais dans 5-8 ans, cela ne sera plus vrai car il y aura d'autres personnes en place et la situation ne sera plus la même.

En plus, il y a l'ancien hôpital à rénover... Il y avait aussi l'Atelier Jeunesse qui était modeste et qui maintenant coûte beaucoup d'argent. C'est un peu un don à Châtel-St-Denis.

R. Mme la Syndique répond que pour l'Atelier Jeunesse, il y a maintenant des activités tous les 15 jours, à Le Flon.

- M. Levrat pense qu'il faut voir le nombre d'enfants et le coût.

M. Bongard, Vice-Syndic, serait le premier d'accord de collaborer avec la Glâne ; cependant, le problème c'est que nous avons participé financièrement pour tout ce qui est en Veveyse.

- M. Claude Déneraud, Bouloz, demande si l'ACV actuelle permet de faire des projets ?

R. Non ; on peut seulement les porter devant les Communes.

- M. Raymond Dévaud, Porsel, dit que « penser Région, c'est faux et c'est trop tard ». Nous avons accepté de financer la rénovation du C.O. de la Veveyse, des EMS et de la STEP. Maintenant, il faut assumer.

Par rapport à ce projet (nouvelle ACV), les chiffres ne lui font pas peur. Il faut essayer d'avoir un projet dans la Commune Le Flon.

- M. Fabien Thürler pense que la faiblesse c'est qu'il n'y a pas de projet concret. En Gruyère, il y avait d'abord des projets concrets et ensuite, ils ont créé la nouvelle Association de Communes. Si c'était le cas chez nous, il y aurait un meilleur écho.

- Mme Nathalie Fragnière, Bouloz, rejoint M. Jean-Claude Bongard ; il faut arrêter de dire que nous allons sauver les Paccots ; il faut arrêter de se plaindre que tout se passe à Fribourg... et maintenant, on dit que tout se passe à Châtel-St-Denis. Il faut être forts et se mettre ensemble.

- M. Marc Levrat veut bien être solidaire pour les dépenses ; cependant, il faut que ce soit pareil au niveau des rentrées d'argent !

- M. André Dévaud, Porsel pense que la prochaine étape c'est la fusion de toutes les Communes ; les Autorités cherchent cela !

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

La nouvelle association de communes en Veveyse - Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts est refusée par 30 non ; en outre, il y a 22 oui et 10 abstentions.

4. Budgets 2019

4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

4.2 Approbation des budgets

Mme la Syndique précise que nous avons dû passablement restreindre les coûts ; il a fallu biffer des chiffres car cela devient compliqué. Elle présente les budgets 2019 à l'aide du beamer :

<u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
0. Administration	465'950.00	67'000.00
1. Ordre public	194'989.20	147'482.00
2. Enseignement et formation	1'515'083.81	138'372.00
3. Culture et loisirs	119'409.00	36'600.00
4. Santé	526'320.00	14'000.00
5. Prévoyance sociale	533'441.00	20'000.00
6. Transports et communications	155'132.00	20'000.00
7. Protection environnement et aménagement	490'320.00	471'500.00
8. Economie	23'202.00	18'000.00
9. Finances et impôts	428'993.00	3'324'806.00
Totaux	4'452'840.01	4'257'760.00
Déficit		195'080.01 (4.68%)

Au fil de la présentation, Mme la Syndique commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'211
Clé veveysanne, participation Le Flon	5.132%
Clé VOG, participation Le Flon	5.10%

Endettement net par habitant au 31.12.2017

- moyenne des communes fribourgeoises	1'813.00 fr.
- Commune Le Flon	1'362.65 fr.

Dans ce qui suit, le premier chiffre montre les charges et le deuxième, les produits :

0. Poste Administration

Budget 2019

465'950	67'000
---------	--------

Remarque :

- augmentation du taux d'activité de 10% pour une Collaboratrice de l'Administration communale ; augmentation en 2018 déjà à cause de surcroît de travail.

1. Ordre public

Budget 2019

191'989.20	142'482
------------	---------

Remarque :

- +CHF 6'000.00 : CSPi Le Flon-St-Martin : la solde des SP a été quelque peu augmenté et cela passe par le pot commun. Les frais de cours ont diminué.

2. Enseignement et formation

Budget 2019
1'515'083.81 138'372

Remarque :

- +CHF 70'000.00 : Introduction d'un pot commun dans le cadre de la fusion des Cercles scolaires Le Flon-St-Martin pour les fournitures, les activités culturelles, sportives, Conseil des parents. Totalité des coûts des transports scolaires à charge de la Commune y compris vers St-Martin.

+CHF 37'000.00 C.O. de la Veveyse, participation aux frais (cf Arrêté du Tribunal fédéral du 07 décembre 2017)

3. Poste Culture et Loisirs

Budget 2019
119'409 36'600

- +CHF 5'000.00 : augmentation des frais du Conservatoire.
- -CHF 2'000.00 : moins d'achats au niveau du matériel Salle Polyvalente
- -CHF 4'000.00 : moins de frais d'entretien de la Salle polyvalente

4. Poste Santé

Budget 2019
526'320 14'000

- Participation aux EMS du Canton CHF 199'908.00 (pot commun)
- Participation aux EMS de la Veveyse CHF 124'722.00 (pot commun)
- RSSV (Réseau Santé Social Veveyse)
- aide et soins à domicile CHF 101'687.00
- indemnités forfaitaires CHF 23'946.00
- ambulances sud fribourgeois CHF 16'571.00
- puériculture CHF 4'572.00
- administration CHF 20'470.00
- organe de coordination RSSV CHF 6'632.00 (nouveau)

5. Prévoyance sociale

Budget 2019
533'441 20'000

- Subvention pour crèches CHF 70'000.00
(2014 : CHF 9'000.00 – 2015 : 30'000.00 – 2016 : 50'000.00 – 2017 : 55'000 – 2018 : 70'000)
- Subvention pour accueil familial de jour
de la Veveyse CHF 3'000.00
- Subvention pour institutions pour
personnes handicapées ou inadaptées CHF 304'231.00 (pot commun)
- Subvention pour HLM CHF 5'500.00
- Service social de la Haute Veveyse
et Service social cantonal CHF 110'206.00

6. Transports et communications

Budget 2019
155'132 20'000

- Réaménagement du talus centre village à Porsel CHF 10'000.00 (= pas fait à cause du projet de construction d'un bâtiment pour l'administration communale car le talus sera touché)
- -CHF 19'000.00 pour l'entretien des routes
- -CHF 10'000.00 pour le déneigement

7. Protection et aménagement de l'environnement

Budget 2019

490'320 471'500

- Approvisionnement en eau :

--achat d'eau CHF 157'600.00

a) le poste des « eaux » est couvert à 100% selon l'exigence légale

- Protection des eaux : CHF 215'000.00

b) le poste « protection des eaux » est également couvert à 100%

- Ordures ménagères :

-- charges CHF 98'940.00-

-- produits CHF 92'900.00+

c) le poste « déchets » doit être couvert au moins à 70%, il l'est à 93.8%

8. Economie

Budget 2019

23'202 18'000

- CHF 469.00 pour le Comptoir de la Veveyse ; les entrées ne seront pas payantes (comme pour le Comptoir d'Oron) et les Communes vont verser une petite aide financière, l'autre partie du montant sera trouvé par le biais de l'augmentation de la location des stands.

- CHF 2'422.00 pour le Stand fribourgeois de la Fête des Vignerons à Vevey (2.00 fr./hab)

9. Finances et impôts

Budget 2019

428'993.00

3'324'806.00

	2018	2019
- Impôts revenu PP	CHF 2'086'771.00+	CHF 2'069'202.00+
- Impôts fortune PP	CHF 143'118.00+	CHF 148'391.00+
- Impôts bénéfice PM	CHF 14'246.00+	CHF 20'000.00+
- Impôts fortune PM	CHF 7'864.00+	CHF 7'648.00+
- Impôts part OCN	CHF 81'500.00+	CHF 84'100.00+
- Contribution immobilière	CHF 240'000.00+	CHF 250'000.00+
- Intérêts bancaires	CHF 70'000.00+	CHF 45'000.00+
- Amortissements obligatoires	CHF 264'309.00+	CHF 291'243.00+
- Frais bancaires	CHF 1'500.00+	CHF 1'500.00+
	2018	2019
- Impôt à la source	CHF 10'000.00+	CHF 35'000.00+
- Impôt sur prestations en capital	CHF 30'000.00+	CHF 30'000.00+
- Gains immobiliers	CHF 20'000.00+	CHF 20'000.00+
- Impôts mutations	CHF 35'000.00+	CHF 40'000.00+
- Impôts chiens	CHF 4'500.00+	CHF 4'500.00+
- Impôts spectacles	CHF 2'000.00+	CHF 2'000.00+
	2018	2019
Total impôts	CHF 2'675'299.00+	CHF 2'710'841.00+
	2018	2019
Péréquation financière cantonale :		
... des ressources	CHF 446'724.00+	CHF 461'154.00+
... des besoins	CHF 69'657.00+	CHF 89'091.00+

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 donne un résultat de CHF 4'452'840.00 aux charges et de CHF 4'257'760.00 aux produits et se solde donc par un déficit de CHF 195'080.00 représentant le 4.58% des produits. Il se situe dans la limite légale des 5% de dépassement autorisés par la loi sur les communes.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Mme la Syndique présente également le budget à l'aide du beamer ; elle le commente.

6. TRANSPORTS et COMMUNICATIONS

620.501.00 Aménagement de routes et trottoirs

Réfections routes communales - Etude carrefour Bouloz – Valtraloc : ralentisseurs

CHF 125'500.00 (dont CHF 10'500.00 de report 2018) = CHF 115'000.00

Influence isolée :

CHF 17'250.00 / amortissements 15%

Détail :

- CHF 27'000.00 pour plan d'exécution
- CHF 65'000.00 pour réfection de la Rte du Riez à Bouloz
- CHF 23'000.00 pour réfection de la Rte de la Croix des Fous à Pont

a) Au sujet de la réfection de la Rte du Riez, M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal explique qu'elle sera gravillonnée ; nous avons choisi de procéder aux réfections les plus urgentes.

M. André Dévaud, Porsel, rappelle que la Rte du Riez est mise en interdiction de circuler durant la saison hivernale ; il estime que la Commune devrait faire les démarches conjointement avec la Commune de La Verrerie, pour mettre cette route en « Bordiers autorisés » et la laisser ainsi toute l'année car actuellement, on laisse les camions passer sur cette route qui n'est pas appropriée pour ce genre de circulation.

M. Dévaud trouve étonnant qu'on ait accepté de mettre la Route des Bois à Porsel en interdiction de circulation aux camions sachant que la Rte du Riez est pire que cette dernière.

M. Gilbert Cardinaux, Bouloz, pense qu'il faut tout simplement interdire l'accès de cette route aux camions. Cette route est très dangereuse.

R. La Commune est consciente de ce problème et pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé à plusieurs reprises, même avec la collaboration de la Commune de La Verrerie mais le SPC est resté inflexible à nos arguments. Mme la Syndique précise qu'elle prend note de ces demandes.

b) Pour ce qui est du dossier VALTRALOC, le dossier a traîné à Fribourg dans les services.

M. André Dévaud, Porsel, demande si le report concerne ce que nous avons voté pour VALTRALOC.

R. M. Fragnière répond par l'affirmative et il ajoute que ce dossier a subi les lenteurs des services de l'Administration cantonale ; il est enfin venu en retour vendredi dernier !

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Total du poste 7 : CHF 381'000.00

Reports 2018 de CHF 355'000.00, dont entre autres CHF 26'320.00 de taxes de raccordements, CHF 112'000.00 de participations de 8 privés à CHF 14'000.00, CHF 30'000.00 participation du Groupe E SA.

Les travaux n'ont pas pu commencer car il faut l'accord de tous les propriétaires concernés ; on espère pouvoir réactiver le dossier. Maintenant, nous attendons que les propriétaires se décident, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait !

72 Ordures ménagères

720.501.000 Ouvrage de génie civil

CHF 26'000.00 (création d'une zone pour le dépôt de branchages)

Influence isolée :

CHF 2'600.00/amortissements 10%

Nous devons absolument déplacer le dépôt de branches car dans une forêt ce n'est pas du tout approprié ; en effet, les essences déposées ne sont pas les mêmes que celles que l'on trouve en forêt. Il s'agira d'un aménagement sommaire pour la nouvelle installation.

9. FINANCES ET IMPOTS

Total général : CHF 117'000.00 répartis comme suit :

942.500.00 Terrains – Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal + solde places PC

CHF 97'000.00 (dont CHF 46'000.00 de report 2018) = CHF 51'000.00 de nouvel investissement

Influence isolée :

CHF 7'650.00 / amortissements 15%

Détail :

CHF 46'000.00 équivalent à CHF 16'000.00 de reports 2017 et CHF 30'000.00 de reports 2018)

M. André Dévaud, Porsel, rappelle qu'avec ce projet de construction, nous allons perdre 22 places de parc.

R. Mme la Syndique répond par l'affirmative ; elle ajoute que lorsqu'il y a un événement spécial, on joue déjà le jeu et on se parque hors cases. On pourra continuer à le faire ainsi. Une solution serait de récupérer quelques places de parc en location (6 places).

M. Dévaud ajoute que l'idée serait d'acheter l'ancienne poste de Porsel (Bâtiment de la famille Dévaud). Il faut mettre l'argent prévu pour le projet ci-dessus (environ CHF 3 mio) pour acheter le bâtiment et le terrain.

Si nous faisons les travaux de construction prévus vers l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, cela va préjudicier le bon fonctionnement de notre Auberge.

M. Dévaud ajoute qu'il faut rendre les CHF 330'000.00 (taxes PC) à l'Etat de Fribourg ; l'abri PC projeté ne servira à rien et nous coûtera nettement plus cher.

Un projet sur le terrain de l'ancienne poste serait plus adéquat ; il faut abandonner le projet de construction derrière l'Auberge. Il faut mettre le montant prévu pour acheter le terrain et le bâtiment et il ne faut pas attendre. Il faut faire immédiatement une offre avant qu'un promoteur n'achète le tout et y construise des immeubles !

942.506.00 Achat de mobilier (système de refroidissement cuisine et comptoir à boissons)

CHF 20'000.00

Influence isolée :

CHF 2'000.00 / amortissements 10%

M. Gillard précise que ces travaux sont absolument nécessaires car le gaz et les conduites y relatives ne sont plus aux normes en vigueur.

* * * *

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Syndique invite la Commission financière à donner connaissance de son rapport. Mme Corinne Levrat, Présidente, précise que la Commission s'est réunie le mercredi 21 novembre 2018 pour assister à la présentation du budget communal 2019 par Mme la Syndique Cardinaux Evelyne et ainsi pouvoir réaliser son rapport. Elle remercie Mme Cardinaux pour les explications, fournies poste par poste, qui ont totalement répondu à l'attente de la Commission.

En préambule, la commission financière tient à remercier le Conseil communal dans son ensemble pour son engagement, ainsi que la Caissière et la Secrétaire pour leur travail de qualité.

Budget de fonctionnement 2019

Pour 2018, les charges prévues s'élèvent à CHF 4'452'840.00 et les produits à CHF 4'257'760.00 soit un déficit de CHF 195'080.00.00, représentant 4.58 % des produits.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté par le Conseil communal.

Budget d'investissement 2019

Le budget d'investissements présente une charge de CHF 623'500.00 pour CHF 168'320.00 de produits, soit une charge nette de CHF 455'180.00

La Commission financière propose d'accepter le budget d'investissement proposé.

Avant de laisser la parole à l'assemblée, Mme la Présidente profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Mme Evelyne Cardinaux pour sa bonne collaboration et elle lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.

* * * *

Mme la Syndique remercie la Commission financière et sa Présidente. La parole n'étant plus demandée, on passe au vote :

a) Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 avec des charges s'élevant à CHF 4'452'840.00 et des produits s'élevant à CHF 4'257'760.00 donnant donc un déficit de CHF 195'080.00 (4.58%) est mis au vote. **Il est approuvé par 61 oui (soixante-et-un) ; en outre, il y a un non.**

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 est voté chapitre par chapitre :

6. TRANSPORTS et COMMUNICATIONS

Total pour le poste 6 : CHF 125'500.00 ./ CHF 10'500.00 de report 2018

620.501.00 Aménagement de routes et trottoirs

Etude carrefour Bouloz : Valtraloc, honoraires MGI, réfection routes communales CHF 115'000.00

Résultat du vote : 61 oui ; 01 non.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Total pour le poste 7 : CHF 26'000.00

72 Ordures ménagères

720.501.000 Ouvrage de génie civil

CHF 26'000.00 (création d'une zone pour le dépôt de branchages)

Résultat du vote : 53 oui ; 04 non ; 05 abstention.

9. FINANCES ET IMPOTS

Total pour le poste 9 : CHF 117'000.00 ./ CHF 46'000.00 de report 2018, répartis comme suit :

942.500.00 Terrains (dont CHF 46'000.00 de report)

Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal + solde places PC CHF 51'000.00

Résultat du vote : 46 oui ; 08 non ; 08 abstentions.

942.506.00 Achat de mobilier

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel (système de refroidissement) CHF 20'000.00

Résultat du vote : 59 oui ; 01 non ; 02 abstentions.

En résumé : **INVESTISSEMENTS GLOBAUX**

- charges : CHF 411'500.00 (dont CHF 355'500.00 + 46'000.00 de report 2018)

- produits : CHF 168'320.00 (report 2018)

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS, montant net : CHF 212'000.00

5. Informations du Conseil communal

Mme la Syndique donne quelques informations.

1. FUSION CERCLES SCOLAIRE – Le Flon-St-Martin

Mme la Syndique précise que la fusion va donc avoir lieu pour le 1^{er} août 2019 et elle montre la liste des éléments qu'il faut encore régler afin que tout soit en ordre pour cette date-là.

Entre autres, il y a le nom du nouveau Cercle scolaire à choisir.

M Fabien Thürler demande si nous avons déjà choisi les transporteurs ?

R. oui, pour notre Commune, ce sera les TFP comme jusqu'à présent et pour St-Martin ce sera leur propre service de bus, également comme jusqu'à présent. Mme la Syndique ajoute que choisir les TPF a un coût mais nous sommes sûrs de la qualité de leur service. Les TPF ont fait un effort pour nous proposer un prix compétitif.

2. PHOTOS DE L'AIRE DE JEUX, FORET DES ESSERTS, BOULOZ

Mme la Syndique montre 3 photos de la nouvelle aire de jeux et aire de détente avec une cabane forestière fermée en partie et comportant 2x tables et doubles bancs. Un groupe de personnes a prévu d'ouvrir une fenêtre de l'Avent sur l'aire, donc rendez-vous sur place pour les personnes intéressées à visiter ces nouvelles installations.

6. Divers

Mme la Syndique laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1. M. André Dévaud, Porsel, veut que le Conseil communal étudie une solution pour aller chercher, partout sur le territoire communal, avec un bus scolaire, les enfants qui vont à l'école. Il veut que le bus scolaire s'arrête sur la route qui passe devant chez lui et aussi aille dans le secteur des Bois à Porsel car les gens ne sont pas contents. Ils seraient en droit d'envoyer une facture à la Commune pour les transports privés qu'ils doivent faire.

Maintenant que les transports scolaires sont totalement à charge de la Commune, il faut que toutes les familles soient sur le même pied d'égalité, raison pour laquelle, il faut que le bus scolaire passe partout sur le territoire communal pour aller chercher les enfants.

Souvent, des enfants habitent non loin d'un arrêt de bus et les parents vont les amener directement à l'école !

R. Mme la Syndique répond à M. Dévaud que la Commune est consciente de ces problèmes.

M. Dévaud explique que le bus scolaire peut passer par chez lui vu qu'il va quand même aux Esserts à Bouloz et c'est sur la route qui mène à Porsel. Un jour il y aura un accident et à ce moment-là, ce sera trop tard !

En plus, il y a les enfants du C.O. de la Veveyse qui doivent attendre le bus dans un secteur de circulation à 80 km/h à Bouloz et les TPF acceptent cela. Ce n'est pas normal et pas acceptable.

R. Mme la Syndique répond que le Conseil communal a déjà parlé, à plusieurs reprises de ce problème. Il aimerait faire au plus vite un abribus à cet endroit mais le problème c'est que cette construction est liée au dossier du carrefour et de VALTRALOC ! Le SPC, Fribourg ne veut rien savoir du temps qu'ils n'ont pas une vue globale du concept !

Mme la Syndique ajoute que pour avoir un arrêt de bus, à proximité de bâtiments, on regarde l'éloignement, la dangerosité de la route par exemple.

M. Dévaud lui répond que chez lui, la route est dangereuse car étroite et elle est indiquée à une circulation à 80 km/h. Il estime que le Canton de Fribourg se fout de nous !

Mme la Syndique prend note des demandes de M. Dévaud et de ses remarques.

2. M. Raymond Dévaud, Porsel, souhaite revenir sur la décision du point 3 du tractanda. Il a dans l'idée que notre Commune sera la seule à refuser. D'un côté, on veut s'ouvrir à la Région et d'un autre côté, on veut isoler la Commune.

3. M. Gérard Mesot, Bouloz souhaite que nous indiquions dans le tractanda les sous-titres des investissements. Il a consulté la Feuille officielle du Canton de Fribourg et a pu voir que la plupart des Communes (même si ce n'est pas toutes) inscrivaient ces indications.

R. Mme la Syndique prend note de la demande de M. Mesot et nous ferons le nécessaire dans le sens souhaité.

4. M. Raffael Favaretto, Bouloz, demande si dans le cadre de la fusion scolaire des Cercles de Le Flon-St-Martin, il y aura aussi fusion des AES des 2 Communes ? Est-ce que nos élèves auront accès à l'AES de St-Martin ?

R. Mme la Syndique répond que pour le moment, il n'y a pas de fusion d'AES prévue. On va déjà commencer ainsi. Puis par la suite, il faudra avoir des discussions selon les cas de figure.

5. M. André Dévaud, Porsel, demande si nous avons des informations sur la personne qui va remplacer Mme la Syndique ?

R. Mme la Syndique répond qu'il n'y a eu aucune liste déposée.

M. Dévaud demande si quelqu'un de l'assemblée serait intéressé. Si c'est le cas, il faut se manifester.

6. M. Jean-Claude Bongard, Vice-Syndic, souhaite intervenir pour 2 choses.

a) Constructions : il veut informer ou rappeler aux propriétaires ou locataires que pour tous travaux de rénovations, transformations ou construction il faut déposer un dossier de demande d'autorisation. M. Bongard est conscient que les personnes présentes ce soir n'ont pas de problème avec cette consigne. Néanmoins, il se recommande pour tous les autres.

Le Secrétariat communal se tient volontiers à disposition pour toute aide à la constitution du dossier.

Nous souhaitons qu'il y ait une équité pour tous les propriétaires ; en effet, certains font des demandes et d'autres pas ! Il y a de toute façon toujours quelqu'un qui voit ce qui se fait !

M. André Dévaud, Porsel, est scandalisé du fait que nous ayons obligé Mme Jacqueline Monney de Porsel de déposer un dossier de demande d'autorisation pour la création de 2 places de parc à la place de son jardin potager, d'autant que ces places de parc sont en tout-venant.

R. M. Bongard répond qu'elle n'est pas la seule à avoir dû procéder ainsi ; d'autres personnes dans la Commune ont fait le même genre de travaux et ils ont déposé des dossiers de demande. Mme Monney a accepté de faire les démarches sans problème.

b) Discours pour le départ de Mme la Syndique : Jean-Claude lit une très belle composition pour Mme Cardinaux sur ses années passées à la Commune (en premier à la Commission financière en tant que Secrétaire puis de 2011 à 2018 en tant que Conseillère communale, Vice-Syndique puis de Syndique). Un cadeau lui est remis à l'issue de la lecture (Bouquet de fleurs, chocolats et enveloppe).

Mme Cardinaux est très émue et elle remercie Jean-Claude pour ce texte qui la touche. Elle remercie aussi toutes les personnes présentes.

La parole n'est plus demandée.

* * *

Il est 22 h 00 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée offrant le verre de l'amitié ainsi que des parts de pizzas à toutes et à tous et en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2019.

Porsel, le 04 décembre 2018

La Secrétaire

La Syndique